



Auto-ecole litige contrat

Par Pfcine

Bonjour , j'ai inscrit mon fils pour une formation conduite accompagnée boîte manuelle il y a 1 an chez STYCH. Celui-ci a échoué 3 fois le code et j'ai eu la mauvaise surprise en me connectant à son espace personnel d'apprendre que son contrat a été archivé car 1 an révolu!!! J'ai payé l'intégralité de la formation .L'auto-école refuse le remboursement et me propose de prolonger pour 140? en ++....

Le contrat stipule deux clauses assez contradictoires , contrat de douze mois à la date de souscription mais également que l'élève peut résilier à tout moment.

Mon fils aurait dû bénéficier au cours de la première année des 20h de cours théorique et 11h de formation pratiques mentionnées au contrat ce qui n'est absolument pas le cas aucune heure théorique n' a été faite..

Ma question est donc de savoir quels sont mes droits puis-je espérer récupérer la somme réglée?

Merci d'avance pour votre réponse.